



Mise en marché en agriculture urbaine

Formation à distance offerte au coût de 35 \$ + taxes.
Le salaire réel de l'employé est remboursé à 50 %
(jusqu'à concurrence de 25 \$/heure)*

Cette formation est offerte
en collaboration avec



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Jardineries, serres et pépinières ornementales.

DATES DES FORMATIONS :

3 BLOCS DE 3 HEURES répartis comme suit :

Gr. 1 : Les lundis 15, 22 et 29 novembre de 18 h à 21 h.

Gr. 2 : Les jeudis 18 et 25 novembre et 2 décembre de 14 h à 17 h.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le potager et l'agriculture urbaine sont très populaires mais savez-vous les mettre en valeur dans votre centre jardin ou votre pépinière?

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement allant jusqu'à 50 % du salaire réel de l'employé (jusqu'à 25 \$/ heure) dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Cette formation est réalisée grâce au soutien financier
de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Avec l'aide financière de :

Québec 